

TEXTES SPIRITUELS D'IBN TAYMIYYA

II. L'être (*kawn*) et la religion (*dîn*)

Commentant, au cours du premier texte dont nous avons publié la traduction dans *Le Musulman*¹, l'apophtegme d'al-Bastâmî « Je voudrais ne vouloir que ce que Dieu veut ! », Ibn Taymiyya précise qu'il s'agit là de ce qui est voulu par la « volonté religieuse » du Très-Haut. Selon lui, la coïncidence des volontés humaine et divine ne signifie en effet nullement accueil de tout événement advenant ici-bas ou acceptation de quelque fait accompli que ce soit, invocation facile de la prédétermination ou résignation devant elle, insouciance ou démission, permissivité ou immobilisme. Une telle perspective reviendrait à se limiter à la réalité « ontologique », issue de la création, du vouloir et du décret de Dieu, en faisant fi de la réalité « religieuse » se rattachant à Son agrément et à Son amour, c'est-à-dire en négligeant la Révélation coranique avec ce qu'elle comporte d'ordres et d'interdictions ou, en d'autres termes, d'appels à une *praxis* transcendant, dans le cadre de la Loi, toute forme de *maktûb*.

L'être et le religieux : nombreux sont ceux qui confondent ces deux types de réalités. Certains « spirituels », par exemple, fondent leur cheminement sur de soi-disant « extases » en invoquant les « réalités » (*haqâ'iq*) qu'il leur est donné de vivre en transe mais sans plus considérer ni le Coran ni la Tradition prophétique... Ou bien ce sont les élites d'une communauté qui, voyant dans la force momentanément supérieure de quelques Mongols un signe de la faveur divine, délaissent leur devoir canonique de lutte sur le chemin de Dieu...

Claire est pourtant la distinction établie, dans le Coran et dans la *Sunna*, entre les dimensions ontologique et religieuse, que ce soit à propos de la volonté, de l'ordre, de la décision, de l'interdiction, de l'envoi, de la parole de Dieu etc. Si, dans les pages qui suivent², Ibn Taymiyya juge bon

d'étudier cette distinction en référence à de nombreux passages des textes fondateurs de l'Islam, c'est parce que, d'après lui, en avoir conscience et s'y conformer est l'un des principaux critères de différenciation entre les ennemis de Dieu et Ses Amis ou encore, comme on le verra dans un texte ultérieur, entre le *tawhîd* de la seigneurialité et le *tawhîd* de la divinité.

Traduction

[Confusions des gens...]

[XI, 251, 7] Pour beaucoup de gens, les réalités relatives à l'ordre (*amrî*), à la religion, à la foi, se confondent avec les réalités relatives à la création, au décret (*qadarî*), à l'être. Assurément, au Dieu Glorifié et Très-Haut appartiennent la création et l'ordre, ainsi que le Très-Haut le dit³ : « Votre Seigneur est le Dieu qui a créé les cieux et la terre en six jours, puis s'est installé sur le Trône. Il fait que la nuit couvre le jour, qu'elle poursuit excitée. Le soleil, la lune et les étoiles sont mises à la corvée par Son ordre. N'est-ce pas à Lui qu'appartiennent la création et l'ordre ? Béni soit Dieu, le Seigneur des mondes ! »

Il est — gloire à Lui ! — le Créateur de toute chose, son Seigneur, son Souverain (*malîk*), et il n'est point d'autre créateur que Lui, point de seigneur en dehors de Lui. Ce qu'Il veut est, et ce qu'Il ne veut pas n'est pas. Tout ce qu'il y a dans l'existence comme mouvement et comme repos [se fait] par Sa décision (*qadâ'*), par Son décret, par Son vouloir (*mashî'a*), par Sa puissance, par Sa création (*khalq*).

Il a [par ailleurs] ordonné — gloire à Lui ! — qu'on Lui obéisse et qu'on obéisse à Ses Envoyés ; Il a prohibé qu'on Lui désobéisse et qu'on désobéisse à Ses Envoyés. Il a ordonné qu'on affirme [Son] unité (*tawhîd*), qu'on [Lui]

¹ N° 11, juin-sept. 90, p. 6-9, 29 : *Textes spirituels d'Ibn Taymiyya. I. L'extinction (fanâ')*.

² Nous regroupons trois extraits du *Majmû' al-Fatâwâ*, éd. 'A. R. b. M. IBN QÂSIM, 37 t., Maktabat al-Ma'ârif, Rabat, 1401/1981 (éd. du roi Khâlid ; sigle F) : t. XI,

p. 251, l. 7 - 252, l. 4, l. 13-17 ; p. 262, l. 3-7 ; p. 265, l. 12 - p. 271, l. 14.

³ *Coran*, VII, 54.

consacre [la religion] (*ikhlas*), et a prohibé d'associer [quoi que ce soit] à Dieu. La plus grande des bonnes actions [252] est en effet l'affirmation de [Son] unité et le plus grand des méfaits l'associationnisme. « Dieu », a dit le Très-Haut¹, « ne pardonne pas qu'il Lui soit associé quelque chose. En deçà de cela, Il pardonne, à qui Il veut. » Il a également dit² : « Il est des gens qui adoptent, en deçà de Dieu, des parèdres qu'ils aiment comme on aime Dieu. Ceux qui croient sont cependant plus intenses dans [leur] amour de Dieu. » [...] Il a ordonné — gloire à Lui ! — « la justice, la bienfaisance et que l'on donne aux proches », et Il a prohibé « l'abomination, le détestable et la rébellion³ ». Il a informé qu' « Il aime les craignants-Dieu⁴ », « aime les bienfaisants⁵ », « aime les équitables⁶ », « aime les repentants et aime ceux qui se purifient⁷ », « aime ceux qui combattent dans Son chemin en rang serré comme s'ils étaient un édifice scellé de plomb⁸ », et réproouve ce qu'Il a prohibé ainsi qu'Il le dit dans la sourate « Gloire... » : « Tout cela, la mauvaieseté en est réproouvée auprès de ton Seigneur⁹ » [...] ¹⁰

[262, 3] Beaucoup de gens parlent la langue de la « réalité » (*haqîqa*) et ne font pas de différence entre la réalité ontologique (*kawnî*), relative au décret, qui se rattache à Sa création et à Son vouloir et, [par ailleurs], la réalité religieuse, relative à l'ordre, qui se rattache à Son agrément et à Son amour. Ils ne font pas de différence entre quelqu'un qui assume la réalité religieuse, en accord avec ce que Dieu a ordonné par la langue de Ses Envoyés, et quelqu'un qui assume son extase et sa

gustation sans considérer cela suivant le Livre et la Tradition [...]

[... et distinctions coraniques]

[265, 12] Dieu a rappelé dans Son Livre la différence entre la « volonté », l' « ordre », la « décision », l' « autorisation » (*idhn*), l' « interdiction » (*tahrîm*), la « suscitation » (*ba'th*), l' « envoi » (*irsâl*), la « parole » (*kalâm*) et le « faire/instituer » (*ja'l*).

[Il a rappelé la différence] entre l'ontologique, qu'Il a créé, décrété et décidé même s'Il ne l'a pas ordonné, ne l'aime pas, n'en récompense pas les tenants (*sâhib*) et ne les met point parmi Ses Amis les craignants-Dieu, et, [d'autre part], le religieux, qu'Il a ordonné et prescrit, pour lequel Il récompense et dont il honore [les tenants], les mettant parmi Ses Amis les craignants-Dieu, [266] dans Son parti de gens qui réussissent, dans Ses troupes victorieuses.

Voilà une des plus grandes différences par lesquelles différencier les Amis de Dieu et Ses ennemis. Celui que le Seigneur Glorifié et Très-Haut utilise en ce qu'Il aime, en ce qu'Il agrée, et qui meurt ainsi compte parmi Ses Amis ; tandis que celui dont l'agir est relatif à ce que le Seigneur hait, à ce qu'Il réproouve, et qui meurt ainsi compte parmi Ses ennemis.

[Volonté ontologique et volonté religieuse]

La volonté ontologique [de Dieu] est Son vouloir de ce qu'Il a créé, l'ensemble des créatures rentrant sous Son vouloir, sous Sa volonté ontologique.

La volonté religieuse est celle qui comprend Son amour, Son agrément, et porte sur ce qu'Il a ordonné, sur ce dont Il a fait une Loi et une religion. Cette [volonté]-ci concerne en propre la foi et l'agir vertueux. « Celui que Dieu veut guider », a dit le Dieu Très-haut¹¹, « Il lui ouvre la poitrine à l'Islam. Celui qu'Il veut égarer, Il lui rend la poitrine étroite, gênée, comme s'il montait dans le ciel. » « Mon conseil ne vous serait pas utile », dit Noé — sur lui la paix ! — à son peuple¹², « si je voulais vous conseiller et que Dieu *veuille* vous

¹ Coran, IV, 48.

² Coran, II, 165.

³ Coran, XVI, 90.

⁴ Coran, III, 76.

⁵ Coran, II, 195.

⁶ Coran, V, 42.

⁷ Coran, II, 222.

⁸ Coran, LXI, 4.

⁹ Coran, XVII, 38. « Gloire... » est le premier mot de cette sourate.

¹⁰ Ibn Taymiyya poursuit par l'exposé des principaux préceptes de la Loi, insistant notamment sur l'importance du repentir (*tawba*), de la recherche du pardon (*istighfâr*) et de la glorification (*tasbih*).

¹¹ Coran, VI, 125.

¹² Coran, XI, 34.

dérouter ! » « Lorsque Dieu *veut* du mal à un peuple », dit le Très-Haut¹, « il n'y a pas de moyen de le repousser et, en dehors de Lui, il n'est pour eux point de patron. » « Quiconque d'entre vous est malade ou en voyage », dit le Très-Haut dans la deuxième [sourate²], « [qu'il jeûne] un nombre d'autres jours ! Dieu *veut* pour vous la facilité ; Il ne *veut* pas pour vous la difficulté ! » « Dieu ne *veut* pas vous imposer de gêne », dit-Il dans le verset de la pureté³, « mais Il *veut* vous purifier et parachever sa grâce sur vous. Peut-être remercierez-vous. » Rappelant ce qu'Il avait rendu licite et ce qu'Il avait interdit comme mariage, Il dit⁴ : « Dieu *veut* vous éclairer, vous guider sur les voies de ceux qui étaient avant vous, accueillir votre repentir ; Dieu est savant, sage. Dieu *veut* accueillir votre repentir tandis que ceux qui suivent les passions veulent que vous vous dévoyiez grandement. [267] Dieu *veut* vous rendre les choses plus légères, car l'homme a été créé faible. » Rappelant ce qu'Il avait ordonné aux épouses du Prophète — que Dieu le bénisse et lui donne la paix ! — et ce qu'Il leur avait prohibé, Il dit également⁵ : « Dieu *veut* seulement faire partir de vous la souillure, gens de la Maison, et vous purifier totalement. » C'est-à-dire : « Il vous a ordonné ce qui fera partir de vous la souillure, gens de la Maison, et vous purifiera totalement. » Quiconque obéit à Son ordre est purifié, Il fait partir de lui la souillure, à l'opposé de celui qui y désobéit.

[Ordre ontologique et ordre religieux]

Quant à l' « ordre », Il a dit à propos de l'ordre ontologique : « Notre *ordre* à une chose, quand Nous la voulons, consiste seulement à lui dire : “ Sois ! ”, et elle est⁶. » « Notre *ordre* », dit le Très-Haut⁷, « est immédiat, tel un clin d'œil. » « Notre *ordre* lui vient », dit également le Très-

Haut⁸, « de nuit ou de jour, et nous en faisons un chaume comme si, la veille, rien n'avait existé. »

Quant à l'ordre religieux, le Très-Haut a dit : « Dieu *ordonne* la justice, la bienfaisance et que l'on donne aux proches. Il prohibe l'abomination, le détestable et la rébellion. Il vous exhorte. Peut-être vous rappellerez-vous⁹ ? » « Dieu vous *ordonne* », dit également le Très-Haut¹⁰, « de restituer les dépôts à leurs ayants droit et, quand vous jugez entre les gens, de juger selon la justice. Combien excellent est ce à quoi Il vous exhorte ! Dieu est audient, voyant. »

[Autorisation ontologique et autorisation religieuse]

Quant à l' « autorisation », Il a dit à propos de l'ontologique, en évoquant la magie¹¹ : « Ils ne sont capables, par là, de nuire à personne sinon avec l'*autorisation* de Dieu », c'est-à-dire par Son vouloir et par Sa puissance. Sans quoi, la magie, le Dieu Tout-Puissant ne l'autorise pas.

A propos de l'autorisation religieuse, Il a dit¹² : « Auraient-ils des associés qui leur auraient prescrit, en fait de religion, quelque chose que Dieu ne leur a point *autorisé* ? » « Nous t'avons envoyé », dit le Très-Haut¹³, « comme témoin, annonciateur, avertisseur, conviant vers Dieu, avec Son *autorisation*. » « Nous n'avons envoyé d'Envoyé », dit également le Très-Haut¹⁴, « que pour qu'on lui obéisse, [268] avec l'*autorisation* de Dieu. » « Tout palmier que vous avez coupé ou que vous avez laissé debout sur ses racines », dit le Très-Haut¹⁵, « ce fut avec l'*autorisation* de Dieu. »

[Décision ontologique et décision religieuse]

Quant à la « décision », Il a dit à propos de l'ontologique : « Il les *décida* sept cieux, en deux jours¹⁶. » Il dit également — gloire à Lui ! — :

¹ *Coran*, XIII, 11.

² *Coran*, II, 186.

³ *Coran*, V, 6.

⁴ *Coran*, IV, 26-28.

⁵ *Coran*, XXXIII, 33.

⁶ *Coran*, XVI, 40.

⁷ *Coran*, LIV, 50.

⁸ *Coran*, X, 24.

⁹ *Coran*, XVI, 90.

¹⁰ *Coran*, IV, 58.

¹¹ *Coran*, II, 102.

¹² *Coran*, XLII, 21.

¹³ *Coran*, XXXIII, 45-46.

¹⁴ *Coran*, IV, 64.

¹⁵ *Coran*, LIX, 5.

¹⁶ *Coran*, XLI, 12.

« Quand Il *décide* quelque affaire, Il lui dit seulement : “ Sois ! ” ; et elle est¹. »

A propos de la [décision] religieuse, Il a dit : « Ton Seigneur a *décidé* que vous n’adoriez que Lui² », c’est-à-dire « a ordonné ». Ce qui est voulu dire par là, ce n’est pas « a décrété cela ». Quelqu’un d’autre que Lui a en effet été [effectivement] adoré ainsi qu’Il [nous] en informe en un autre endroit. Le Très-Haut dit ainsi : « Ils adorent en dehors de Dieu quelque chose qui ne leur nuit ni ne leur est utile. “ Voilâ ”, disent-ils, “ nos intercesseurs auprès de Dieu³. ” » Il y a aussi les propos de l’Ami (*al-khalîl*)⁴ — sur lui la paix ! — à son peuple : « Voyez-vous ce que vous avez adoré, vous et vos pères les plus anciens ? Ils sont un ennemi pour moi, mais pas le Seigneur des mondes⁵. » Le Très-Haut dit aussi : « Il y a certes, pour vous, un beau modèle en Abraham et en ceux qui étaient avec lui, quand ils dirent à leur peuple : “ Nous vous désavouons, vous et ce que vous adorez en dehors de Dieu. Nous vous renions. Entre nous et vous sont apparues l’hostilité et la haine, pour toujours, jusqu’à ce que vous croyiez en Dieu seul ! ” — Sauf les propos d’Abraham à son père : “ Je demanderai assurément pardon pour toi ; je ne suis néanmoins maître de rien, pour toi, vis-à-vis de Dieu⁶ ” ». Le Très-Haut dit également : « Dis : “ O infidèles ! Je n’adore pas ce que vous adorez, et vous n’êtes pas des adorateurs de ce que j’adore. Je ne suis pas un adorateur de ce que vous adorez, et vous n’êtes pas des adorateurs de ce que j’adore. A vous votre religion et à moi ma religion⁷ ! ” » Ce sont là des paroles impliquant Son désaveu de leur religion, non point Sa satisfaction vis-à-vis d’elle. Le Très-Haut dit de même, dans cet autre verset : « S’ils te traitent de menteur, dis : “ À moi mon action et à vous votre action ! Vous êtes innocents de ce que je fais, et je suis innocent de ce que vous faites⁸. ” » [269]

¹ *Coran*, III, 47.

² *Coran*, XVII, 23.

³ *Coran*, X, 18.

⁴ Abraham ; cfr *Coran*, IV, 125.

⁵ *Coran*, XXVI, 75-77.

⁶ *Coran*, LX, 4.

⁷ *Coran*, CIX.

⁸ *Coran*, X, 41.

Quiconque, parmi les hérétiques (*mulhid*), aurait pour opinion qu’il y a là, de Sa part, de la satisfaction vis-à-vis de la religion des mécréants, serait le plus menteur et le plus mécréant des hommes ; à l’instar de quiconque aurait pour opinion que les propos du Très-Haut « Ton Seigneur a *décidé*⁹ » ont pour signification « a décrété », que le Dieu Glorifié ne décide rien sans que cela ait lieu, et considérerait les idolâtres comme n’adorant que Dieu¹⁰. Un tel [individu] compterait assurément parmi les hommes dont la mécréance, à l’égard des Livres, serait la plus grave.

[Suscitation ontologique et suscitation religieuse]

Quant au terme « suscitation », le Très-Haut a dit à propos de la suscitation ontologique : « Lorsque vint la première de ces deux promesses, Nous *suscitâmes*, contre vous, de Nos serviteurs, pleins de dure rigueur. Ils pénétrèrent à l’intérieur des maisons et ce fut une promesse exécutée¹¹. »

⁹ *Coran*, XVII, 23.

¹⁰ Voir IBN ‘ARABÎ, *Al-futûhât al-makkiyya* (éd. de Boulaq, 1329/[1911], 4 t.), t. III, p. 117 : « [Dieu] a statué (*hakama*) et décidé (*qadâ*) que rien ne serait adoré si ce n’est Lui. Il [nous] en a informés en disant : “ Ton Seigneur a *décidé* que vous n’adoriez que Lui ” (*Coran*, XVII, 23). Les savants exotériques (*‘ulamâ’ al-rusûm*) prennent le terme “ a décidé ” comme signifiant l’ordre (*amr*) tandis que nous, sur base d’un dévoilement [spirituel], nous le prenons comme signifiant le statut (*hukm*), et c’est ce qui est correct. » *Ibid.*, t. I, p. 328 : « En réalité, l’associateur n’adore que Dieu. Si en effet il ne croyait pas à la divinité en l’associé, il ne l’adorerait pas. “ Ton Seigneur a *décidé* que vous n’adoriez que Lui. ” » *Ibid.*, t. I, p. 405 : « “ Ton Seigneur a *décidé* que vous n’adoriez que Lui. ” C’est-à-dire « a statué ». C’est de Son fait que les dieux sont adorés. Ce qui est visé par l’adoration de chaque adorateur, ce n’est cependant que Dieu. Rien n’est adoré pour soi-même si ce n’est Dieu. L’associateur est seulement fautif en tant qu’il se constitue pour lui-même un culte, par une voie propre, qui ne lui a point été prescrite de la part du Réel. » Faisant l’inventaire des sciences qu’il a « vues » durant son ascension, Ibn ‘Arabî évoque aussi « la science du fait que Dieu est Celui qui est adoré en tout adoré, derrière le voile de la forme » (*Ibid.*, t. III, p. 353). Sur cette doctrine d’Ibn ‘Arabî, voir W. C. CHITTICK, *The Sufi Path of Knowledge : Ibn al-‘Arabi’s Metaphysics of Imagination*, State University of New York Press, Albany, 1989, p. 342-343.

¹¹ *Coran*, XVII, 5.

A propos de la suscitation religieuse, Il a dit : « C'est Lui qui a *suscité* chez les Gentils un Envoyé pris parmi eux, qui leur psalmodie Ses versets, les purifie et leur enseigne le Livre et la Sagesse¹. » Le Très-Haut a dit aussi : « Assurément, nous avons *suscité* un Envoyé dans chaque communauté : “ Adorez Dieu ! Évitez le Rebelle² ! ” »

[Envoi ontologique et envoi religieux]

Quant au terme « envoi », Il a dit à propos de l'envoi ontologique : « Ne vois-tu pas que Nous avons *envoyé* contre les mécréants des diables qui les excitent furieusement³ ? » Le Très-Haut a également dit : « C'est Lui qui *envoie* les vents, annonciateurs au devant de Sa miséricorde⁴. »

De l'[envoi] religieux, Il a dit : « Oui, Nous t'avons *envoyé* en témoin, annonciateur et avertisseur⁵. » Le Très-Haut a également dit : « Oui, Nous avons *envoyé* Noé vers son peuple⁶. » « Oui », dit le Très-Haut⁷, « Nous avons *envoyé* vers vous un *envoyé*, en témoin contre vous, de même que Nous avons *envoyé* un *envoyé* vers Pharaon. » « Dieu choisit », dit le Très-Haut⁸, « parmi les anges, des *Envoyés*, et parmi les hommes. »

[« Faire/instituer » ontologique et « faire/ instituer » religieux]

Quant au terme « faire/ instituer », Il a dit à propos de l'ontologique : « Nous *fîmes* d'eux des dirigeants appelant [270] au Feu⁹. »

Du [« faire/instituer »] religieux, Il a dit : « Pour chacun de vous, nous avons *institué* une voie et un chemin¹⁰. » Il a dit également : « Fendre l'oreille de la chamelle cinq fois mère, la mettre en liberté au nom d'une idole, sanctifier la brebis cinq

fois mère de jumeaux, ou le chameau grand-père ou cinq fois père, Dieu n'a pas *institué* cela¹¹ ! »

[Interdiction ontologique et interdiction religieuse]

Quant au terme « interdiction », Il a dit à propos de l'ontologique : « Or Nous lui avons *interdit* le sein des nourrices, antérieurement¹². » Le Très-Haut dit également : « Eh bien, ce pays leur sera *interdit*. Durant quarante ans, ils erreront sur la terre¹³. »

De l'[interdiction] religieuse, Il a dit : « Vous sont *interdits* la bête morte, le sang, la viande du porc, et ce qui a été immolé à un autre que Dieu¹⁴. » Le Très-Haut dit également : « Vous sont *interdites* vos mères, vos filles, vos sœurs, vos tantes paternelles et vos tantes maternelles, les filles d'un frère et les filles d'une sœur...¹⁵ »

[Paroles ontologiques et paroles religieuses]

Quant au terme « paroles » (*kalimât*), Il a dit à propos des paroles ontologiques : « Elle traita de vraies les *paroles* de son Seigneur et Ses Livres¹⁶. » Et il est établi dans le *Sahîh*, à propos du Prophète — que Dieu lui donne Sa bénédiction et la paix ! —, qu'il disait : « Je me réfugie en toutes les paroles intégrales de Dieu contre le mal de ce qu'Il a créé, contre Sa colère, contre Son châtiment et contre le mal de Ses serviteurs, contre les obsessions de démons et contre leur présence¹⁷. » Il dit également — que Dieu lui donne Sa bénédiction et la paix ! : « Celui qui pénètre dans une demeure et dit : “ Je me réfugie dans les paroles intégrales de Dieu contre le mal de ce qu'Il a créé ”, rien de nocif ne le frappera jusqu'à ce qu'il s'en aille de cette demeure-là¹⁸. » Il disait aussi : « Je me réfugie dans les paroles

¹ *Coran*, LXII, 2.

² *Coran*, XVI, 36.

³ *Coran*, XIX, 83.

⁴ *Coran*, VII, 57.

⁵ *Coran*, XLVIII, 8.

⁶ *Coran*, LXXI, 1.

⁷ *Coran*, LXXIII, 15.

⁸ *Coran*, XXII, 75.

⁹ *Coran*, XXVIII, 41.

¹⁰ *Coran*, V, 48.

¹¹ *Coran*, V, 103.

¹² *Coran*, XXVIII, 12.

¹³ *Coran*, V, 26.

¹⁴ *Coran*, V, 3.

¹⁵ *Coran*, IV, 23.

¹⁶ *Coran*, LXVI, 12.

¹⁷ Voir en fait IBN HANBAL, *Al-Musnad*, éd. du Caire, 1313/[1896], notamment t. II, p. 181 et 290. Versions légèrement différentes.

¹⁸ Voir MUSLIM, *Al-Jâmi' al-Sahîh, Al-dhikr wa l-du'â*, 54. = Éd. de Constantinople, 1334/[1916], t. VIII, p. 76.

intégrales de Dieu, que ni homme bon ni libertin n'outrepassent — contre le mal de ce qu'Il a répandu dans la terre et contre le mal de ce qui en sort, contre le mal des tentations de la nuit et du jour et contre le mal de tout astre nocturne, à l'exclusion de celui qui apporterait un bien, ô Miséricordieux¹ ! » [271] Les « paroles intégrales de Dieu que ni homme bon ni libertin n'outrepassent » sont celles par lesquelles Il a fait être (*kawwana*) les êtres, aucun homme bon ni libertin n'échappant à l'acte par lequel Il fait être (*takwîn*), à Son vouloir et à Sa puissance.

Quant à Ses paroles religieuses, ce sont Ses livres révélés et ce qui s'y trouve, de Sa part, comme ordre et prohibition. Les bons y obéissent tandis que les libertins y désobéissent.

[Amis et ennemis de Dieu]

Les Amis de Dieu, qui Le craignent, sont ceux qui obéissent à Ses paroles religieuses, à Son « faire/ instituer » religieux, à Son autorisation religieuse et à Sa volonté religieuse. Sous Ses paroles ontologiques, « que ni homme bon ni libertin n'outrepassent », rentre par contre l'ensemble des créatures, y compris Iblîs, ses troupes, l'ensemble des mécréants et le reste de ceux qui pénétreront dans le Feu. Même si les créatures ont ceci de commun que la création, le vouloir, la puissance et le décret les englobent, elles sont différentes pour ce qui est de l'ordre et de la prohibition, de l'amour, de la satisfaction et de la colère.

Les Amis de Dieu, qui Le craignent, sont ceux qui accomplissent ce qui est ordonné, abandonnent ce qui est défendu et patientent vis-à-vis de ce qui est décrété. Il les aime et ils L'aiment, Il est satisfait d'eux et ils sont satisfaits de Lui. Ses ennemis par contre sont les amis des démons. Même s'ils sont sous Sa puissance, Il les déteste et est en colère contre eux, les maudit et est leur ennemi.

¹ Voir IBN HANBAL, *Al-Musnad*, éd. du Caire, 1313/[1896], t. III, p. 419. Version abrégée.